


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20252001-02 Du 20 janvier 2025 TERRAIN DE SPORTS PROJET DE RÉFECTION DE LA PELOUSE CONSULTATION MAITRISE D'OEUVRE</p>
---	---	---

Nombre de membres		Date de la convocation	15.01.2025
Afférents au conseil municipal	15	Date d'affichage	15.01.2025
En exercice	14		
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt du mois de janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (14)

Absents : (0)

Secrétaire : Sandrine JOUMARD-DESSALCES

**TERRAIN DE SPORTS
PROJET DE RÉFECTION DE LA PELOUSE
CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le terrain de foot commence à présenter des signes de vétusté. Malgré les entretiens réguliers, la pelouse se déforme rendant la pratique du sport dangereuse avec des risques de blessures. Ce terrain date des années 1970 et il serait opportun d'envisager une réfection complète.

Le budget approximatif pour une telle réfection serait d'environ 200 000 €, pour une réfection en pelouse naturelle.

Monsieur le maire propose de lancer une consultation pour s'entourer des compétences d'un maître d'œuvre.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Approuve** le projet de réfection du terrain de sport Louis Cussonnet ;
- **Autorise** le maire à lancer une consultation pour la désignation d'un maître d'oeuvre ;
- **S'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 23 janvier 2025.



Hervé BÉAL, Maire	Sandrine JOUMARD-DESSALCES, secrétaire de séance
-------------------	--